

FORMULE 61L

*Loi sur les tribunaux judiciaires*

AVIS DE DÉCISION DE FAIRE INSTRUIRE L'APPEL INCIDENT

*(titre conformément à la formule 61B)*

AVIS DE DÉCISION

L'intimé décide de faire instruire l'appel incident.

*(date)*

*(nom, adresse et numéro de téléphone de l'avocat de l'intimé ou de l'intimé)*

DESTINATAIRE : *(nom et adresse de l'avocat de l'appelant ou de l'appelant)*